

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 20 novembre 2023 à 20 heures 30 minutes
à la Mairie

Quorum : 7

Présents :

M. BEZIAUD Pascal, M. DERAZE Frederick, Mme FOUCHET Odile, Mme GABEAUD Jennifer, Mme GODIN Fabienne, Mme GOGUET Aurélie, M. GOUJEAUD Thierry, Mme MARCHAL Géraldine, Mme ROUSSELLE Océane

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. COMTE Christophe, M. RULLAND Alain

Secrétaire de séance : Mme FOUCHET Odile

Président de séance : M. GOUJEAUD Thierry

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité, accepte qu'un ajout soit fait à l'ordre du jour :

– Prime pouvoir d'achat exceptionnelle.

1 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/10/20233

Après lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil du 16 octobre, ce dernier est adopté à l'unanimité.

2 - DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'ont été reçues deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour lesquelles nous devons nous prononcer :

- Une maison d'habitation située rue des Écoles (28)
- Une maison d'habitation située rue des Écoles (26)

Le Conseil, à l'unanimité décide de ne pas préempter ces biens.

3 - VERIFICATION BUTS DE FOOT ET PANNEAU DE BASKET

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu le rapport de vérification du BUREAU VERITAS suite à la vérification qui a eu lieu le 18 octobre 2023. Les quelques observations notées seront vérifiées par les employés communaux.

4 - ACHAT DE MATERIELS

Suite à quelques problèmes mécaniques nous avons dû faire l'acquisition :

- D'une débroussailleuse guidon achetée à Espace Tardy au prix de 549,00 euros
- D'un cardan complet pour le micro tracteur à Espace Tardy au prix de 547,28 euros

5 - DM M°3 PROVISION POUR TITRES ANNULES

Monsieur le Maire expose que cette DP porte sur la prise en charge du mandat n° 338 avec un dépassement de crédit de 438,32 € à l'article 673.

Ce mandat avait été fait en accord avec des personnes des finances publiques qui devaient régulariser une erreur faite par la trésorerie dans l'imputation d'un titre de loyer.

Le Conseil à l'unanimité accepte la décision modificative n° 3.

6 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire expose :

En application de la réforme de la protection sociale complémentaire, les employeurs publics territoriaux auront pour obligation de verser une participation financière aux agents qui adhéreront aux garanties d'assurance prévoyance au 1^{er} janvier 2025.

Les centres de gestion étant positionnés au cœur du processus de proposition de convention de participation aux collectivités de leur ressort, le Centre de gestion 17 travaille activement afin de nous proposer un accompagnement permettant de répondre à cette obligation. Son objectif est de nous mettre à disposition une offre économiquement intéressante proposant de garanties négociées au meilleur rapport qualité/prix.

Cette démarche implique d'une part une analyse préalable des données socio-économiques des territoires et d'autre part, le respect d'un calendrier contraint avec un cadre réglementaire nouveau et encore en évolution.

Au vu de l'intérêt d'une mutualisation pour obtenir des tarifs et des garanties adaptés, le Centre de gestion 17 nous propose de participer à la procédure lancée en lui donnant mandat, à la fois pour la négociation avec les organisations syndicales représentatives et pour la consultation.

Pour ce faire, le Conseil doit prendre et adresser une délibération donnant mandat au Centre de gestion ainsi que les données statistiques indispensables à la rédaction du cahier des charges de la consultation.

Bien entendu, au terme de la consultation, si les conditions obtenues ne nous conviennent pas, nous aurons l'entière faculté de ne pas adhérer au contrat proposé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

7 - FORMATION CONDUITE TRACTEUR

Suite à son embauche, Stéphane Sia a suivi une formation organisée par COP FORMATION, à Saint Hilaire de Villefranche les 8 et 9 novembre, sur le thème : Formation de conduite R482 Engins de chantiers CAT E Tracteur et ses accessoires.

Le coût de cette formation était de 229,00 euros net.

8 - PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire expose :

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 précise les conditions et modalités de versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale.

Cette prime créée pour soutenir le pouvoir d'achat des agents publics percevant une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000 €. Contrairement aux autres versants de la fonction publique, le versement de cette prime est facultatif dans la fonction publique territoriale.

Si le Conseil municipal souhaite instaurer cette prime, il doit déterminer son montant, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'Etat et aux employeurs hospitaliers.

Elle est soumise aux cotisations et contributions de sécurité sociale ainsi qu'à l'impôt sur le revenu.

Nos trois agents étant concernés, Monsieur le Maire propose qu'on applique le même montant aux trois, sachant que deux seront proratisés en fonction du nombre d'heures travaillées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** :

- D'attribuer la prime pouvoir d'achat exceptionnelle à ses agents,
- D'en fixer le montant à 800,00 euros pour Vincent BAUDET, 457,12 euros pour Dany BAGNAS et 114,32 euros pour Marie-Ange BAPTISTE.

Cette prime exceptionnelle sera versée en une fois au mois de janvier 2024.

9 - CONSEIL D'ECOLE DU 09/11/2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jennifer GABEAUD qui fait le compte rendu du dernier conseil d'école.

10 - COMITE SYNDICAL DU 14/11/2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurélie GOGUET qui fait le compte rendu du dernier comité syndical du SIVOS Haimps-Sonnac.

11 - APPROBATION DE LA CLECT DU 02/10/2023

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 des finances pour 2019 modifiant la répartition du produit de l'IFER relative aux installations éoliennes terrestres en présence d'un EPCI à FPU,
Vu les sollicitations des communes concernées,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) du 2 octobre dernier, proposant le versement d'une attribution de compensation aux communes concernées,

Concernant que les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois à compter de la transmission de ce rapport, pour l'approuver à la majorité qualifiée prévue à l'article L.5211-5 du CGCT.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'adopter l'approbation du rapport de la CLECT du 2 octobre 2023 entérinant le versement d'attribution de compensation concernant l'IFER éolien aux communes exclues de la répartition jusqu'à la loi de finances 2019.
- Rappelle que le Conseil communautaire procédera à la correction des attributions de compensation 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** :
D'approuver le rapport de la CLECT du 14/11/2023

12 - BILAN DES TEMPÊTES ET DE LA CRUE

Monsieur le Maire fait le bilan des dommages occasionnés par les tempêtes Ciaran et Domingos ainsi que par la crue du Briou.

Quelques arbres se sont retrouvés à terre sur nos chemins, une rue a été coupée par l'eau et surtout le hameau de La Pinelle s'est trouvé sans électricité pendant près de 36 heures.

13 - AIRE DE JEUX DU PARVET

Suite à la chute du saule pleureur sur l'aire de jeu, deux panneaux grillagés sont à remplacer et un poteau est à redresser. Le saule a été tronçonné mais notre employé communal n'a pas eu le temps de sortir le bois avant que l'aire ne soit inondée (le lendemain matin).

On attend la fin de la crue pour voir comment les jeux auront supporté l'eau.

Il n'y a pas de prise en charge par l'assurance.

14 - TRAVAUX SUR LE BRIOU

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a eu une réunion du COPIL (Comité de pilotage) le mercredi 18 octobre 2023 avec le Symba et le président de la Gaule mathalienne. Il fait ensuite la présentation des travaux prévus pour le retrait des madriers placés sous le pont de remembrement avec l'installation d'un radier en amont (aménagement d'une rampe de 7m de long en apportant du calcaire) et l'ajustement d'une mare dans la zone humide.

Les travaux avaient été prévus début novembre mais la crue du Briou les a empêchés.

15 - ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jennifer GABEAUD afin qu'elle fasse le compte rendu de la réunion à laquelle ils ont assisté à Matha le 15 novembre.

Les zones d'accélération ne veulent pas dire qu'il s'y passera forcément quelque chose, et rien n'est obligatoire pour les particuliers dans ces zones. Cependant, il existera une puissance minimale à atteindre sur tout le territoire, mais elle n'est pas encore fixée par le Préfet.

A partir du moment où notre dossier d'accélération sera validé par la Préfecture, et dans un deuxième temps seulement, nous pourrons créer des zones d'exclusion.

Notre dossier doit comporter une délibération, un courrier démontrant notre volonté en faveur des énergies renouvelables (présence de deux éoliennes sur notre commune), des zonages par catégorie de production. Ce dossier pourra être transmis par le site d'IGN.

Une concertation (peu importe sa forme) auprès des habitants est conseillée.

Un groupe de travail sera constitué pour préparer ce dossier afin qu'il soit présenté en Conseil.

16 - NOËL DES ENFANTS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Odile FOUCHET qui rappelle au Conseil que le Noël des enfants aura lieu le dimanche 10 décembre. Deux principales activités seront organisées :

- 0-7 ans et 7-10 ans : conte de 25 à 40 minutes
- Les plus de 11 ans : cinéma avec la projection du film THE MARVELS à Matha

Il y aura des stands de jeux, maquillage, plastique fou et bricolage manuel (dessins, lettre au Père-Noël).

Un ramassage sera organisé en tracteur et remorque : départ de Fresneau, puis à la mairie et au bout de la rue de Ferronnerie.

Goûter avec gâteaux maison et jus de fruits, le sapin a été commandé à la vente organisée par l'APE et organisation d'une séance photo avec le Père-Noël.

17 - DÉCORATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Géraldine MARCHAL qui fait le bilan de cette activité. Il y avait 9 enfants et 3 adultes à l'atelier peinture, 2 hommes et 4 femmes à l'installation et au rangement et quelques-uns sont venus à l'heure du goûter. Les décorations ont été finalisées le samedi 18 novembre et elles seront installées début décembre dans le village.

18 - ÉCHOS DU PAYS N° 181

Monsieur le Maire présente l'analyse des résultats obtenus suite à l'enquête de satisfaction faite auprès des lecteurs de notre bulletin municipal.

Afin de faire jouer la concurrence, un devis avait été demandé à l'Imprimerie Rochelaise pour l'édition du jour. Compte tenu de leur proposition, nous ne donnerons pas suite et continuerons avec SEDI.

19 - QUESTIONS DIVERSES

- LOGEMENTS COMMUNAUX

La vasque est posée depuis le 23 octobre et le plombier viendra changer le mécanisme des toilettes. L'électricien a effectué le contrôle de la VMC du deuxième logement.

- BILAN DE LA REMISE DES ARBRES FRUITIERS

Compte tenu du mauvais temps la distribution avait été délocalisée au hangar communal. Le camion du fournisseur est arrivé avec deux heures de retard et la moitié des arbres. Les autres ont été livrés le lendemain matin.

Finalement, ce sont 433 arbres fruitiers qui ont été distribués pour les habitants des communes de Haimps et de Massac.

- BILAN DE LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

C'est en présence d'une cinquantaine de personnes que la cérémonie s'est tenue. Pour la première fois elle était sonorisée et René Baptiste, notre porte drapeau, s'est vu remettre par la FNACA un écusson et un diplôme pour 20 années de fonction.

- DATE DE LA CÉRÉMONIE DES VŒUX

La date de la cérémonie des vœux 2024 est fixée au vendredi 12 janvier à 19h00.

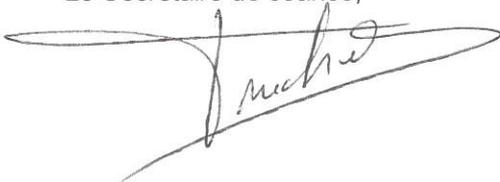
- CYCLAD

Madame Jennifer GABEAUD informe le Conseil qu'au 1^{er} janvier 2024 la collecte des déchets organiques est obligatoire. Elle a contacté Mr MORILLON, la commune ne sera pas équipée de bacs collectifs pour le moment, mais dans un premier temps une distribution de composteurs sera organisée auprès de tous les foyers. L'équipe qui en est chargée nous contactera.

- DATES DES SOIRÉES CONTÉES

Madame Odile FOUCHET informe le Conseil que trois dates ont été fixées pour l'année 2024 : les 11 février, 7 avril et 10 novembre. L'animation débutera à 17h00 et sera suivie d'un moment convivial.

Le Secrétaire de séance,



Fait à HAIMPS
Le Maire,

